

## Publications économiques et financières



### Conjoncture économique

N° 374 / Août 2022

# PANORAMA DE WALLIS-ET-FUTUNA

## Caractéristiques structurelles

Chef-lieu du Territoire	Mata'Utu
Superficie	142 km <sup>2</sup>
Situation géographique	Pacifique Sud ; Paris à 16 000 km, Suva à 780 km, Nouméa à 2 500 km
Langues parlées	Français, Wallisien et Futunien
Monnaie	Franc Pacifique - F CFP - (XPF) - 1 000 F CFP = 8,38 €
Statut	Collectivité d'outre-mer à statut particulier
Rang mondial IDH, 2005	53 <sup>e</sup>
Représentation nationale	Un député, un sénateur, un représentant au Conseil économique, social et environnemental
Représentation de l'État	Un Préfet, Administrateur supérieur du Territoire

## Repères historiques

Le peuplement de Wallis-et-Futuna est issu de la migration des Austronésiens qui colonisèrent vers 1 500 av. J.-C. une partie de la Mélanésie et la Polynésie occidentale. Les Tongiens prirent possession de l'île d'Uvea au XV<sup>ème</sup> siècle, tandis que les Samoans s'imposèrent à Futuna au XVII<sup>ème</sup> siècle.

En 1616, Futuna et Alofi furent découvertes par les navigateurs néerlandais Jacob Le Maire et Willem Schouten, qui les baptisèrent « les îles Horn ». Uvea fut à son tour découverte, en 1767, par le navigateur anglais Samuel Wallis qui donna son nom à l'île.

La présence européenne s'intensifia avec l'implantation en 1837 de missionnaires maristes chargés d'évangéliser l'archipel. Une demande de protectorat français émanant de la reine Amelia fut ensuite ratifiée en 1887 pour Wallis et Futuna séparément, puis en 1888 pour le protectorat unifié des deux îles.

En 1942, Wallis fut utilisée comme base arrière par les États-Unis pour répondre à l'avancée des troupes japonaises dans le Pacifique. 6 000 soldats s'installèrent sur l'île qui connut alors une période d'abondance. L'après-guerre fut marquée par la crise économique et l'instabilité politique.

En 1959, la population de l'archipel adopta par référendum le statut de Territoire d'outre-mer. La loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 fixa le statut du Territoire, qui a peu évolué depuis.

## Organisation institutionnelle

En 2003, l'archipel est devenu une Collectivité d'outre-mer à statut particulier régie par l'article 74 de la constitution, sans que le statut de 1961 soit modifié. En plus des institutions propres à la République, ce dernier reconnaît l'existence des structures coutumières. Cette organisation repose sur les institutions suivantes :

- l'État, représenté par le Préfet, Administrateur supérieur qui assure le pouvoir exécutif de la collectivité. Il est représenté à Futuna par un délégué désigné par arrêté ;
- l'Assemblée territoriale, composée de 20 membres, est l'organe délibérant du Territoire. Ses délibérations ne sont toutefois effectives qu'après approbation de l'Administrateur supérieur ;
- trois circonscriptions, dont le découpage est calqué sur les trois royaumes (Uvea, Alo et Sigave), et dont l'Administrateur supérieur est le chef ;

- les chefferies, une par royaume, comprennent un roi entouré de ministres. Elles gèrent, entre autres, les questions foncières et interviennent dans les affaires courantes du Territoire via le Conseil territorial et les Conseils de circonscription.

## La baisse de la population ralentit

Selon le dernier recensement de la population effectué par le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE), le nombre d'habitants de Wallis-et-Futuna s'élève à 11 558 au 23 juillet 2018. La population a diminué de 5,2 % entre 2013 et 2018, soit une baisse moyenne annuelle de la population de 1,1 % sur la période, un rythme moindre que durant la période 2008-2013 où la baisse était de 1,9 %.

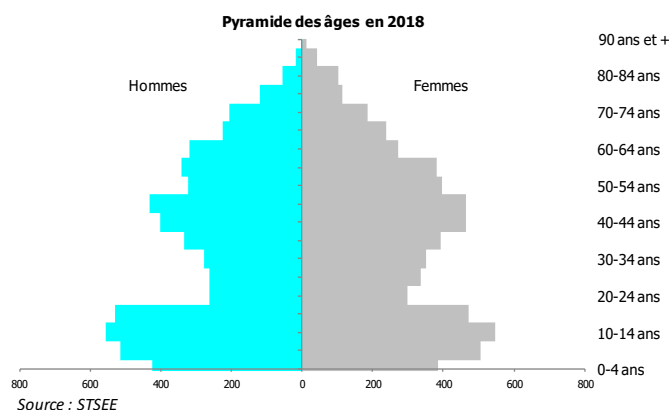
La diminution de la population s'explique par la forte émigration des jeunes âgés de 20 à 35 ans ainsi que par une baisse de la natalité. Combinées à la progression de l'espérance de vie à la naissance (76,9 ans en 2018), il en découle un vieillissement de la population. Ainsi, l'âge médian est passé de 32,2 ans à 35 ans entre 2013 et 2018.

Indicateurs démographiques	Wallis-et-Futuna <sup>(1)</sup>	France <sup>(2)</sup>
Population (France : en millions)	11 558	67,0
Population à Wallis	8 333	
Population à Futuna	3 225	
Part des moins de 20 ans (%)	34,0	24,1
Part des 20-59 ans (%)	49,4	49,8
Part des 60 ans et plus (%)	16,5	26,1
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	81	117 <sup>(3)</sup>
Taux de croissance annuel moyen (% , 2013-2018)	-1,1	0,5
Taux de natalité (‰)	11,7	11,1
Taux de mortalité (‰)	5,1	9,3
Taux de mortalité infantile (‰)	n.d.	3,8
Indice conjoncturel de fécondité	2,2	1,87
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	68,1	79,4
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	78,9	85,3

(1) Recensement STSEE, données à juillet 2018 ; (2) Bilan démographique de l'Insee 2018 ; (3) France métropolitaine

n.d. : non disponible

Sources : STSEE, Insee



## Panorama de l'économie

L'économie de Wallis-et-Futuna est en grande partie soutenue par le secteur administratif qui concentre plus de la moitié de la création de richesses. Le secteur du commerce constitue également un secteur clé pour le Territoire. Il est soutenu par la consommation des ménages et concentre plus d'un tiers des employés du secteur privé déclarés à la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna.

### Principaux indicateurs économiques

	Wallis-et-Futuna	France <sup>(1)</sup>
PIB (milliards de F CFP, 2005)	18 <sup>(2)</sup>	298 437
PIB par habitant (milliers de F CFP, 2005)	1 211 <sup>(2)</sup>	4 401
Part des administrations publiques dans le PIB (% , 2005)	54,0 <sup>(2)</sup>	16,2
Dépenses de l'État dans la collectivité (milliards de F CFP, 2021)	21,9	-

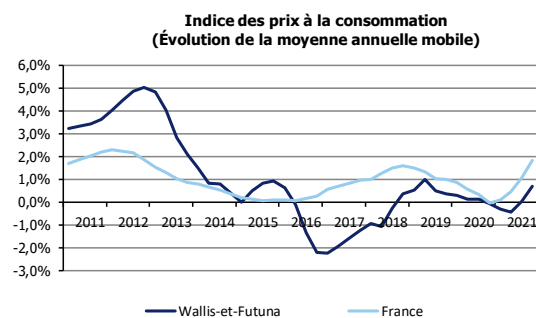
(1) Les comptes de la Nation en 2021, INSEE ; (2) Estimation.

Sources : CEROM, DFP de Wallis-et-Futuna, Insee

Les exportations sont peu significatives du fait de la faiblesse de l'appareil productif et de l'éloignement des marchés potentiels. En l'absence d'impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des sociétés, le produit de la taxation des importations constitue la principale recette budgétaire du Territoire. En 2021, les recettes douanières représentent 68,9 % des recettes fiscales de l'archipel. Les impôts directs et les taxes diverses (respectivement 8,7 % et 22,4 % en 2021, 9 % et 20 % en moyenne sur la période) constituent le reste des recettes budgétaires.

## Un regain d'inflation après une période de stabilisation

L'IPC global est en hausse en moyenne annuelle (+0,7 %) en 2021, après la légère baisse de 2020 (-0,1 %), et est ainsi assez stable depuis 2018, même s'il repart à la hausse depuis fin 2021. Au cours de la dernière décennie, il y a eu une forte phase d'inflation de début 2010 à fin 2013, avec un pic à 5,0 % fin 2012. Le Territoire est dépendant des évolutions des prix en France hexagonale, ainsi que de l'évolution des cours des matières premières, notamment concernant les produits énergétiques. La baisse constatée entre 2016 et 2018 est en grande partie la conséquence de l'alignement progressif des tarifs de l'électricité du Territoire sur ceux de l'Hexagone jusqu'en 2020. En 2021, ce sont



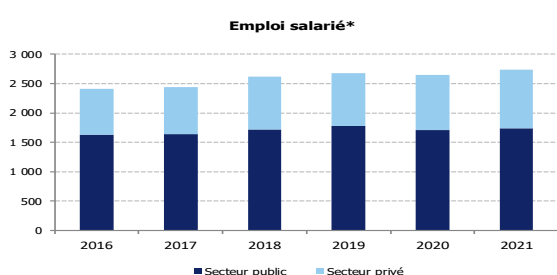
ainsi principalement les prix de l'énergie qui sont responsables de la hausse de l'IPC (+20,5 % pour l'essence et +16,8 % pour le gasoil à fin 2021 par rapport à fin 2020).

Dans le cadre de la loi relative à la régulation économique d'outre-mer, dite « loi contre la vie chère<sup>1</sup> », un accord de modération des prix de produits de grande consommation est signé chaque année entre l'État et les principaux fournisseurs et distributeurs intervenant dans la chaîne d'approvisionnement du Territoire. Le « bouclier qualité prix » a ainsi abouti, en 2021, à la modération des prix sur une liste de 61 produits de grande consommation pour un coût global de 52 355 F CFP, à mettre en comparaison avec le panier de 11 produits pour 9 200 F CFP lors du lancement de la mesure en 2013.

## Le marché de l'emploi poursuit sa croissance en douceur

Le **taux d'activité** à Wallis-et-Futuna s'établit en 2018 à 47,0 % de la population en âge de travailler (après 49,6 % en 2013 et 40,0 % en 2008), soit un niveau inférieur à celui des autres collectivités du Pacifique (65,1 % en Nouvelle-Calédonie et 59,6 % en Polynésie française<sup>2</sup>). Le **chômage** est également plus élevé sur le Territoire que dans ces deux régions avec un taux de 17,4 %, supérieur à celui de la Nouvelle-Calédonie (13,3 % en 2020) et de la Polynésie française (9,5 % en 2021).

En 2021, on dénombre, en moyenne annuelle, 2 741 salariés déclarés. En moyenne annuelle, la part du secteur public dans l'emploi est en légère diminution par rapport aux années précédentes avec un peu moins de deux tiers (64 %) des salariés déclarés employés dans le secteur public ou semi-public. En longue période, on observe que **l'emploi privé** a augmenté sur les cinq dernières années (+5,1 % en moyenne), après avoir diminué entre 2011 et 2016 (-1,7 %). Entre 2016 et 2021, **l'emploi public** est en croissance (+1,3 %), comme entre 2011 et 2016 (+0,8 %).



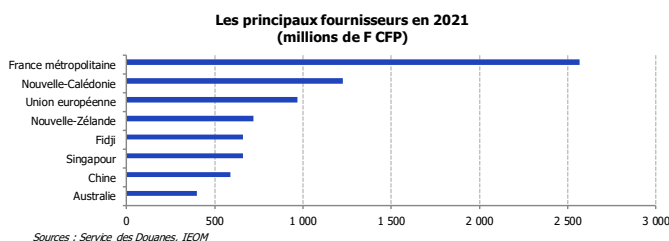
\* Emploi déclaré à la CPSWF en moyenne annuelle + Fonctionnaires d'État  
Sources : CPSWF, Administration supérieure, Vice-rectorat

	2011	2016	2021	2016/ 2011 <sup>(1)</sup>	2021/ 2016 <sup>(1)</sup>
<b>Emploi total</b>	<b>2 408</b>	<b>2 407</b>	<b>2 741</b>	<b>0,0%</b>	<b>2,6%</b>
Industrie /agriculture	93	87	101	-1,3%	3,0%
BTP	119	48	89	-16,4%	13,1%
Commerce	291	285	367	-0,4%	5,2%
Services marchands	342	357	441	0,8%	4,3%
Services non marchands	1 563	1 630	1 743	0,8%	1,3%

(1) Taux de croissance annuel moyen

## Des échanges régionaux significatifs

Wallis-et-Futuna exporte très peu de biens et doit s'approvisionner en grande partie à l'extérieur. Avec une part de marché revenue à son niveau de 2011 après un creux dans les années 2010 (27,5 % en 2011, 20,1 % en 2016 et 28,8 % en 2021), **l'Hexagone** demeure le principal fournisseur de l'archipel, en dépit de son éloignement. La **Nouvelle-Calédonie** devient le deuxième fournisseur du Territoire, avec une part de marché qui progresse nettement sur la période (4,7 % en 2011, 8,1 % en 2016, 13,8 % en 2021). **L'Union européenne hors France** perd sa place de deuxième fournisseur et en devient le troisième, avec une part de marché de 10,9 %, un niveau équivalent à celui de 2016 (11,3 %) mais plus élevé qu'en 2011 (2,87 %). La **Nouvelle-Zélande**, qui demeure le quatrième fournisseur du Territoire, détient une part de marché de 8,1 %, à un niveau équivalent à celui observé sur la précédente décennie (8,5 % en 2011, 8,0 % en 2016). **Fidji** prend la place de cinquième fournisseur du Territoire, avec une part de marché de 7,4 %. Deuxième fournisseur durant les années 2010 et troisième en 2020, **Singapour** rétrograde en sixième fournisseur de biens du Territoire avec 7,4 % du total des importations (contre 14,3 % en 2016 et 13,9 % en 2011). Cette évolution est liée à la baisse de sa part de marché pour les produits énergétiques (77 % en 2021 contre 91 % en 2020), concurrencé par **l'Australie** et la **Chine**.



Sources : Service des Douanes, IEOM

La **structure des importations** évolue peu sur les dix dernières années. Les importations de biens de consommation non durables augmentent et restent en première position avec 37 % du total. Les importations de biens d'investissement sont en hausse, passant de 22 % en 2011 à 26 % dix ans plus tard. A contrario, les importations de produits énergétiques sont en baisse, passant de 17 % du total en 2011 à 9 % en 2021.

Importations en valeur (millions de F CFP) et en part du total (%)	2011		2016		2021	
	Valeur	Part	Valeur	Part	Valeur	Part
Biens d'investissements	1 373	22%	1 192	22%	2 324	26%
Biens de consommation durables	257	4%	205	4%	319	4%
Biens de consommation non durables	2 029	32%	1 791	34%	3 295	37%
Énergie	1 057	17%	786	15%	805	9%
Biens intermédiaires	1 366	22%	979	18%	1 928	22%
Autres importations	204	3%	116	2%	245	3%
<b>Total</b>	<b>6 285</b>	<b>100%</b>	<b>5 069</b>	<b>100%</b>	<b>8 916</b>	<b>100%</b>

Source : Service des Douanes, IEOM

<sup>1</sup> Loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012, publiée au Journal officiel de Wallis-et-Futuna du 21 novembre 2012.

<sup>2</sup> Les données pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française concernent l'année 2019.

## Une économie peu diversifiée et dépendante du secteur public

L'économie de l'archipel de Wallis-et-Futuna se caractérise par l'**importance du secteur administratif**, moteur de l'activité locale. Ainsi, les autres secteurs (commerce et services marchands) dépendent fortement du secteur public via les salaires versés, les projets d'envergure, les travaux d'investissements, etc. Même si, comme en 2020, le trafic aérien international est en forte baisse en 2021 à cause de la crise sanitaire, il a augmenté sur la décennie (+9,5 % entre 2011 et 2019).

Principaux indicateurs sectoriels	2021	2021/2011 <sup>(1)</sup>	2021	2021/2011 <sup>(1)</sup>
Importations de ciment (tonnes)	15 455	14,1%	Marchés publics notifiés secteur BTP (millions de F CFP)	2145 <sup>(2)</sup> n.d.
Immatriculations de véhicules utilitaires neufs (nb)	263	5,8%	Élèves scolarisés - 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degré (nombre)	2 819 -3,7%
Nombre d'entreprises (patentes)	1 048	n.d.	Trafic aérien international (nombre de passagers)	8 975 -11,2%
dont agriculture, élevage, pêche (%)	26		Trafic aérien domestique (nombre de passagers)	8 887 -4,2%
dont construction (%)	14			
dont commerce (%)	18			

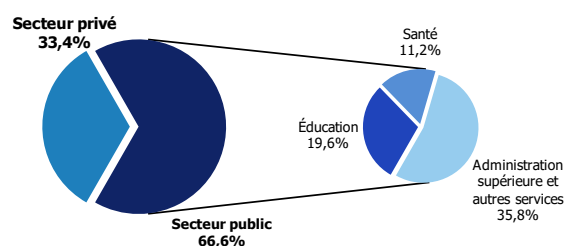
(1) Taux de croissance annuel moyen ; (2) Données de 2019 ; n.d. : non disponible.

Sources : Douanes et Contributions diverses, Cellule des marchés publics, CPSWF, Aviation civile, Vice-rectorat

### Un secteur public omniprésent

Le **secteur non marchand** est le premier employeur du Territoire (66,6 % des salariés déclarés fin juin 2021). L'éducation concentre 19,6 % de l'ensemble des salariés et plus de la moitié d'entre eux sont détachés pour des contrats de deux à quatre ans sur l'archipel. L'Agence de santé, sur laquelle repose entièrement le système de santé, emploie 11,2 % du total des salariés déclarés.

Poids du secteur public dans l'emploi en 2021



Sources : CPSWF, Administration supérieure, Vice-rectorat

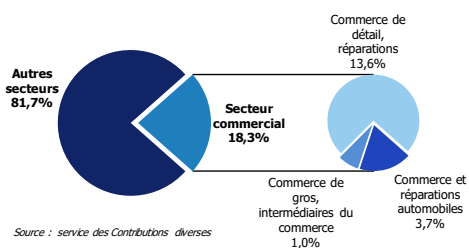
En 2021, la **contribution de l'État au financement de l'économie locale** s'élève à 21,9 milliards de F CFP après une moyenne de 16,8 milliards sur la période 2018-2020 et 12,6 milliards durant la période 2011-2017. Cette hausse, amorcée en 2017 avec 1 milliard de plus que l'année précédente, s'est accélérée en 2021 avec 4,2 milliards de plus qu'en 2020. Les dépenses de personnel qui correspondent au paiement des salaires des fonctionnaires d'État, représentent désormais 44,0 % des transferts de l'État sur le Territoire, un niveau inférieur à la moyenne de la période 2010-2020 (50,1 %), la hausse de la dotation en 2021 étant portée principalement par la dotation à l'agence de santé (+3,6 milliards) pour faire face à la crise sanitaire. La commande publique amorce sa reprise sur le terrain, avec, dans le cadre du **plan de relance**, un nombre conséquent de projets pour 2022 (dont certains ont déjà débuté en 2021) : l'agrandissement des locaux de la circonscription d'Uvéa, la construction d'une cité administrative à Futuna, la construction d'une maison d'accueil pour les femmes en détresse, le déplacement du service des postes et télécommunications (SPT) hors de la zone à risque tsunami ainsi que la construction d'un bâtiment neuf et la rénovation de la salle ORSEC à l'Administration supérieure.

### Le commerce et les services marchands dominent l'activité privée

À fin 2021, on décompte 207 entreprises patentées dans le secteur du commerce (18,3 % du total) et 325 entreprises dans celui des services marchands (28,8 % du total). La part de ces deux secteurs dans le nombre d'entreprises a augmenté en début de période, passant de 51,0 % en 2011 à 56,2 % en 2016, puis s'est stabilisée et a diminué en 2021 pour atteindre 47,1 % (sans doute en lien avec la progression générale du nombre de patentes, notamment dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, afin de pouvoir bénéficier des aides Covid).

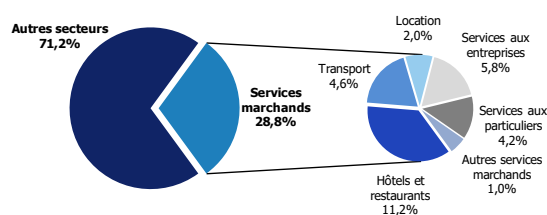
Moteurs de l'économie privée, le **secteur commercial** et celui des **services marchands** représentent plus d'un quart de l'emploi du Territoire sur longue période (26,6 % en 2011, 35,5 % en 2016 et 26,8 % en 2021). Plus précisément, en 2021, le commerce emploie 375 personnes tandis que les services marchands regroupent 363 personnes, soit respectivement 13,6 % et 13,2 % de l'ensemble des salariés (déclarés à la CPSWF et fonctionnaires d'Etat). Ces deux secteurs réunis concentrent 80,1 % des effectifs déclarés du secteur privé (40,7 % pour le commerce et 39,4 % pour les services marchands). L'économie wallisienne est entièrement orientée vers la satisfaction de la demande intérieure, ce qui explique la prépondérance de ces secteurs dans l'activité du secteur privé.

Répartition des entreprises du secteur du commerce



Source : service des Contributions diverses

Répartition des entreprises du secteur des services marchands



Source : service des Contributions diverses

## Progression de l'activité bancaire et de l'activité fiduciaire

Une seule banque commerciale est implantée sur l'archipel depuis 1991, la Banque de Wallis-et-Futuna (BWF)<sup>3</sup>. La Direction des finances publiques des îles Wallis-et-Futuna assure encore parallèlement quelques services bancaires aux particuliers tant à Wallis qu'à Futuna. Sa mission de tenue de comptes de dépôt de fonds de particuliers, exercée à titre dérogatoire depuis 2001, tend à se réduire, avec une gestion extinctive de ces fonds.

D'autres institutions interviennent sur le Territoire : l'AFD, la BEI et des banques calédoniennes. Depuis 2009, l'Adie propose également des microcrédits aux petites structures (souvent des entrepreneurs individuels).

Au 31 décembre 2021, l'**encours des actifs financiers** détenus par les agents économiques du Territoire est en hausse de 15,2 % sur un an. Cette évolution est due à la hausse des actifs des entreprises (+14,5 %), des ménages (+13,1 %) et des collectivités locales (+37,2 %).

A fin 2021, l'**encours sain des crédits** accordés à Wallis-et-Futuna s'élève à 3,2 milliards de F CFP (39 % de cet encours est accordé aux entreprises, 50 % aux ménages et 11 % aux collectivités locales et autres agents), dont 77 % octroyés par l'établissement de crédit local.

Du fait de la petite taille du Territoire et par conséquent du faible nombre d'entreprises, les variations de l'encours des crédits accordés aux entreprises sont erratiques. L'encours de ces crédits s'établit désormais à 1 259 millions de F CFP, en hausse de 28,3 % par rapport à 2020. Cette évolution s'explique par des crédits accordés dans le cadre des mesures de soutien à la crise de la Covid-19, notamment les PGE : à fin 2021, 6 PGE ont été accordés à des entreprises de Wallis-et-Futuna pour un montant de 182,5 millions de F CFP (dont 2 en 2021 pour 135,4 millions de F CFP).

L'encours des crédits destinés aux ménages a augmenté entre 2011 et 2021, passant de 1,4 milliard en 2011 à 1,5 milliard en 2016, pour atteindre 1,6 milliard de F CFP à fin 2021.

<b>Indicateurs entreprises</b>	<b>2011</b>	<b>2016</b>	<b>2021</b>	<b>Indicateurs ménages</b>	<b>2011</b>	<b>2016</b>	<b>2021</b>
Actifs financiers <sup>1</sup> (millions de F CFP)	2 289	2 204	3 551	Actifs financiers <sup>1</sup> (millions de F CFP)	3 040	2 999	4 377
Concours bancaires <sup>2</sup> (millions de F CFP)	1 558	807	1 259	Concours bancaires <sup>2</sup> (millions de F CFP)	1 357	1 483	1 611
Part des crédits d'exploitation (%)	0,1	22,1	3,3	Part des crédits à la consommation (%)	0,8	90,4	98,0
Part des crédits d'investissement (%)	0,8	63,4	75,3	Part des crédits à l'habitat (%)	0,2	9,6	2,0
Part des crédits à la construction (%)	0,1	4,4	0,8				
Personnes morales en interdiction bancaire	9	13	6	Personnes physiques en interdiction bancaire	399	254	197

(1) Actifs sur l'ensemble des établissements de crédits

(2) Concours sur l'ensemble des établissements de crédits

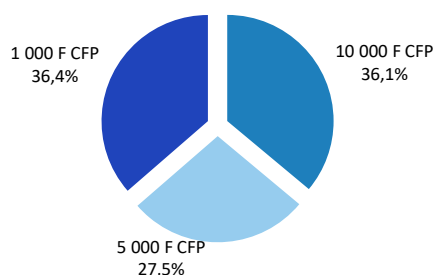
Source : IEOM

<sup>3</sup> Filiale de la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie

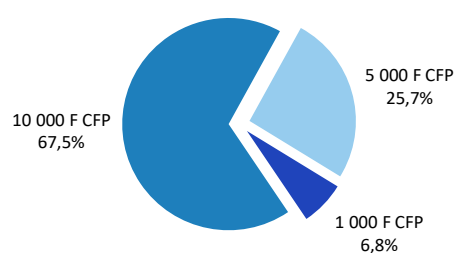
Au 31 décembre 2021, l'émission nette cumulée de billets en F CFP s'élève, toutes coupures confondues, à 628 226 unités pour une valeur totale de 3,4 milliards de F CFP (contre 2,2 milliards de F CFP à fin 2016 et fin 2011, l'émission progressant depuis fin 2018). Alors qu'elle ne représente qu'environ 20 % des billets en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, la coupure de 10 000 F CFP demeure la valeur faciale dominante dans l'archipel, bien que sa part dans le volume des billets diminue sur les dix dernières années (45 % en 2011, 42 % en 2016 et 36 % en 2021).

Cette composition de la circulation fiduciaire s'explique par un usage de la monnaie fiduciaire ancré dans les habitudes de paiement. Les espèces constituent un moyen de paiement qui a la faveur des usagers sur un Territoire où, d'une part, les équipements et des possibilités de paiement par carte sont encore limités (encore peu de commerçants équipés, difficultés techniques avec la nécessité d'une connexion IP) et où, d'autre part, la coutume tient une grande place, avec de nombreuses cérémonies où l'on offre des espèces<sup>4</sup>.

Répartition par coupure de l'émission nette de billets au 31 décembre 2021 (en volume)



Répartition par coupure de l'émission nette de billets au 31 décembre 2021 (en valeur)



**NB : Les données utilisées dans cette note sont arrêtées au 31 décembre 2021 sauf indication contraire.**

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Directeur et responsable de la publication : V. de RAULIN  
Rédaction : C. MARAL – Éditeur et imprimeur : IEOM

<sup>4</sup> Les cérémonies coutumières (naissances, deuil, fêtes religieuses, communions...) donnent lieu à des échanges de biens et de monnaies (le billet de banque comme présent est très utilisé, et notamment les coupures de haute dénomination).